

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 06 octobre 2025 à 20 heures 00 minutes
Mairie

Présents :

M. BRUYERE Thierry, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, Mme HERBY Chantal, M. KUENTZ Anthony, Mme KUNTZ Valérie, Mme LE MAITRE Katia, Mme MARTIN Barbara, M. MASSE Benoît, Mme MONDIERE Virginie, Mme STREISSEL Patricia, M. VIDALE Patrick

Procurations :

M. SCHOTT Jean-Louis donne pouvoir à Mme STREISSEL Patricia,
M. STAMPFLER Timothé donne pouvoir à Mme KUNTZ Valérie,
M. SCHERRER Serge donne pouvoir à M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice,
Mme HEINTZ Francine donne pouvoir à Mme HERBY Chantal

Excusé(s) :

Mme HEINTZ Francine, M. SCHERRER Serge, M. STAMPFLER Timothé, M. SCHOTT Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PILLAUD

Président de séance : Mme KUNTZ Valérie

1 - Approbation du conseil municipal du 7 juillet 2025

2 - Prise en charge du secrétariat pôle santé Sierentz

3 - Approbation des nouveaux statuts de Territoire d'énergie Alsace

4 - Divers

- Epandage VEOLIA

- Journée citoyenne

- Fleurissement et désherbage cimetière

- Horaires déchetteries

- Communication

- Maisons OTT

- Salle polyvalente

• Electricité

• Nettoyage, dégraissage et désinfection de la cuisine

Nettoyage, dégraissage hotte

- Eglise - remplacement des câbles et des fils de tirée

- Scolaire

• Point rentrée 2025

• Rantzwiller école bilingue

1 - Approbation du conseil municipal du 7 juillet 2025

Le procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les conseillers municipaux pour lecture, est approuvé séance tenante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Prise en charge du secrétariat pôle santé Sierentz

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord de principe pour la prise en charge financière du recrutement et de la gestion d'un secrétariat à temps complet pendant 3 années au profit du pôle de santé de Sierentz.
délibération du conseil municipal du 15 janvier 2024.

Le nouveau médecin ainsi que son assistant et son secrétaire sont en place depuis le 1er janvier 2025 au pôle de santé de Sierentz.

La rémunération annuelle du secrétariat s'élève à 31 000 € à répartir entre toutes les communes soit 1690,56 € pour Waltenheim.

La répartition entre les communes se trouve dans le tableau ci-dessous.

	NBRE HABITANTS INSEE 2022	en %	Rémunération annuelle
GEISPITZEN	524	5,41	1 677,75 €
KOETZINGUE	599	6,19	1 917,89 €
MAGSTATT-LE-BAS	527	5,44	1 687,36 €
MAGSTATT-LE-HAUT	314	3,24	1 005,37 €
RANTZWILLER	822	8,49	2 631,89 €
SIERENTZ	4363	45,06	13 969,53 €
UFFHEIM	1110	11,46	3 554,02 €
WAHLBACH	507	5,24	1 623,32 €
WALTENHEIM	528	5,45	1 690,56 €
ZAESSINGUE	388	4,01	1 242,31 €
TOTAL	9682	100%	31 000 €

Le conseil municipal de WALTENHEIM, après avoir délibéré,

DONNE son accord pour la prise en charge financière du secrétariat du Dr Sarah WOLF pendant 3 années et au prorata de la population de chaque commune signataire ;

HABILITE Madame la Maire à signer la convention à intervenir et tous documents s'y afférant.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 5, Abstention : 0)

3 - Approbation des nouveaux statuts de Territoire d'énergie Alsace

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.

Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1er janvier 2000.

Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.

Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1er janvier 2009.

Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1er janvier 2016.

Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1er juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Hésingue le 1er janvier 2018.

Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.

Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1er janvier 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Madame la Maire propose au conseil municipal d'approver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Le conseil municipal de WALTENHEIM, après en avoir délibéré

EMET un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025

DEMANDE à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Divers

- Epandage VEOLIA

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal avoir réceptionné un courrier en date du 11 août 2025 de Véolia. Il stipule que des épandages de matières fertilisantes issues des station d'épuration de Sierentz et Village-Neuf sur certains sols agricoles de la commune.

- Journée citoyenne

Madame la Maire remercie chaleureusement les bénévoles et les membres du conseil municipal ayant participés à la journée citoyenne, qui fut une réussite.

De nombreux projets ont été menés à bien, dont la rénovation du banc du calvaire rue Hochkirch, la peinture de la boîte à livre, le nettoyage de la salle de l'école et son rangement, la création d'une marelle et d'un jeu dans la cour de rcréation ainsi que le désherbage aux abords de la salle polyvalente.

- Fleurissement et désherbage cimetière

N'ayant pas assez de temps à l'occasion de la journée citoyenne, des bénévoles se réuniront le mercredi 22 octobre afin de désherber le cimetière et planter quelques massifs ornementaux derrière le columbarium.

- Horaires déchetteries

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal des nouveaux horaires des déchetteries intercommunales.

Madame la Maire rappelle que la déchetterie de Sierentz est réservée aux particuliers munis d'un badge.

Les informations seront communiquées sur le site, sur intramuros ainsi que le bulletin communal.

- Communication

Madame Patricia STREISSEL fait part à Madame la Maire que la communication auprès des habitants via le site internet et intramuros n'est pas suffisant et propose de continuer l'édition de flyers.

- Maisons OTT

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que le projet d'acquisition des maisons OTT ne pourra être réalisé car une meilleure offre a été faite aux consorts OTT.

- Salle polyvalente

• Electricité

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que le devis de l'entreprise JBM concept est retenu afin de remettre la salle associative aux normes suite au passage de la commission de sécurité qui a émis un avis défavorable à l'exploitation de la salle polyvalente.

Madame la Maire rappelle que cette dépense est inscrite au budget 2025 à l'article 21351 opération 15 salle polyvalente.

Le devis validé par Madame la Maire s'élève à 4 638 € TTC.

Madame la Maire demande à Saint-Louis Agglomération une participation au titre du fonds de concours à hauteur de 50% pour la remise aux normes électriques des bâtiments communaux.

• Nettoyage, dégraissage et désinfection de la cuisine

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise Pro-tech spécialisation a effectué le nettoyage, le dégraissage et la désinfection de toute la cuisine de la salle polyvalente conformément au devis 2025/900 du 24 juillet 2025 à hauteur de 2 520 € TTC, suivant les normes sanitaires EN 14476 en vigueur.

A savoir : les murs, plinthes, luminaires, plafond, sols, portes en encadrements, interrupteurs et prises, tout le mobilier de cuisine (tables, frigos, friteuses, piano, plancha, congélateur, chauffe-assiettes).

• Nettoyage, dégraissage hotte

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise Pro-tech spécialisation a effectué le nettoyage, le dégraissage annuel obligatoire de la hotte de la cuisine de la salle polyvalente, selon les normes en vigueur, conformément au devis 2025/897 du 18 juin 2025 à hauteur de 660 € TTC.

- Eglise - remplacement des câbles et des fils de tirée

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise Bodet a effectué sa visite technique annuelle le 26 juin 2026. Il a été constaté une usure importante du câble du poids de la sonnerie des quarts d'heure. Cela pourrait entraîner un risque important du chute du poids.

Un devis a été réalisé le 2 juillet par Bodet campanaire pour 1 663.44 € TTC.

Le savoir-faire de campanaire étant très rare, et vu l'urgence et le risque de la situation, seul l'entreprise Bodet (avec qui la mairie a signé un contrat de maintenance) a établi un devis. Il a été validé par Madame la Maire.

Madame la Maire rappelle que des crédits sont inscrits au budget 2025 à l'article 21318 opération 17 église.

Madame la Maire demande à Saint-Louis Agglomération une participation au titre du fonds de concours à hauteur de 50% pour les travaux sur le petit patrimoine remarquable.

- Scolaire

• Point rentrée 2025

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que la nouvelle équipe pédagogique prend ses marques.

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'un parent d'élève lui a demandé un entretien car il soupçonne la présence d'amiante dans les ventilo-convecteurs.

Suite à cet entretien, un nouveau diagnostic d'amiante sera réalisé par l'Apave. Le DTA

réalisé en 2006 est devenu caduc suite aux nouvelles réglementations. ainsi qu'une vérification de la qualité de l'air. afin de lever les doutes et d'être à jour dans les règles.

- Rantzwiller école bilingue

Pour rappel, les enfants doivent être scolarisés au sein de l'établissement situé au plus près de leur domicile. Dès lors qu'ils sont scolarisés dans une autre commune, la commune de résidence peut être tenue de verser une contribution financière à la commune d'accueil au titre des dépenses de fonctionnement.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le maire de la commune de résidence qui ne dispense pas d'enseignement de la langue régionale, ne peut s'opposer à la scolarisation d'enfants de sa commune au sein de l'école d'une autre commune, peu importe les capacités d'accueil de ses propres écoles.

Actuellement, deux enfants de Waltenheim sont scolarisés à Rantzwiller en raison de l'option bilingue proposée.

Le coût du fonctionnement de l'école bilingue s'élève à 60'562,52€ (hors frais d'amortissement).

Conformément à la loi, Monsieur le Maire de Rantzwiller, M. Clément SIBOLD, désire l'accord de la commune sur le principe de la scolarisation des élèves de Waltenheim au sein de l'école de Rantzwiller.

Pour mémoire point divers du conseil du 4 novembre 2024

" Madame la Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu un courrier de Monsieur le Maire de Rantzwiller en date du 16 avril 2024 lui demandant de participer au coût de fonctionnement de son école bilingue.

Les maires des communes se sont concertés et ne donneront pas suite favorable au financement.

Monsieur SIBOLD a saisi Monsieur le Préfet en date du 30 juillet 2024, à ce jour aucun retour des services de la Préfecture. "

Madame la Maire informe avoir réceptionné un courrier de la Sous-Préfecture en date du 5 septembre 2025 actant la commune de Waltenheim à participer à la charge de fonctionnement des enfants deux scolarisées à hauteur de 1600 €.

Les maires concernés ont demandé un entretien avec Monsieur le Sous-Préfet. Il aura lieu le 14 octobre 2025.

Le Secrétaire de
séance,

Fait à WALTENHEIM
Le Maire,

